



Livret de Formation

Formateur Environnement Subaquatique



FSGT

14 / 16 Rue Scandicci

93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

INTRODUCTION

Ce document formalise la formation du **Formateur** en **Environnement Subaquatique** proposée par la **Commission Environnement Subaquatique** au sein de la **FSGT** : **Fédération Sportive et Gymnique du Travail**.

Ces formations ont comme objectifs d'une part de faire "découvrir et connaître le milieu" et d'autre part de "sensibiliser les plongeurs au respect de l'environnement subaquatique".

Le descriptif des formations servant de référentiel pour chaque apprentissage du cursus est disponible sur le site de la CFA plongée (**Commission Fédérale d'Activité**) : <http://www.plongee.fsgt.org>.

La **FSGT**, au travers de sa Commission Fédérale d'Activité "plongée", s'associe à l'action de l'association **Longitude 181 Nature** pour diffuser et faire connaître auprès de ses licenciés la **Charte internationale du plongeur responsable**, disponible sur le site : [http:// www.longitude181.org](http://www.longitude181.org).



Environnement Subaquatique FSGT

« **Pour une meilleure connaissance du milieu subaquatique
et une attitude de plongeur responsable** »

Ouvert à tous sans pré requis de niveau, des formations de « découverte, connaissance du milieu et sensibilisation à l'environnement subaquatique » sont organisées chaque année par différents comités départementaux de la FSGT (liste disponible auprès de la Commission Environnement Subaquatique).

Pour les titulaires, au minimum, du brevet de Plongeur Autonome Niveau II (P2), et sous conditions aux titulaires du brevet de Plongeur Niveau I (P1), le premier cycle de formation peut être validé par le brevet de **Plongeur Environnement Subaquatique** (PES) : Ce brevet sanctionne la formation de base.

A la suite d'une période de perfectionnement, après le PES, il est possible d'obtenir le brevet de **Formateur Environnement Subaquatique** (FES).

Ce brevet permet d'animer des stages et de former des Plongeurs Environnement Subaquatique.

Pour les titulaires du FES et du brevet d'Encadrant Niveau II (E2), une période de perfectionnement complémentaire permet de préparer le brevet de **Moniteur Environnement Subaquatique** (MES).

Ce brevet permet d'animer des stages départementaux, régionaux ou nationaux et d'organiser les formations en Environnement Subaquatique au sein de la FSGT.

FORMATEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

I – DÉFINITION DU NIVEAU

- Enrichissement personnel des connaissances sur l'environnement subaquatique.
- Approfondissement de la connaissance des grands embranchements et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.
- Initiation à l'enseignement de cette discipline pour un public de plongeurs.
- Réalisation d'une étude personnelle sur la faune ou la flore subaquatique favorablement annotée par le responsable du stage ou par un scientifique ayant l'agrément.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée de moins d'un an.
- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau II (P2) FSGT ou équivalent.
- Etre titulaire du brevet de Plongeur Environnement Subaquatique de la FSGT ou d'un diplôme équivalent : AFBS, Niveau 2 de biologie de la FFESSM, ou titulaires d'un DEUG B

Nota :

Les titulaires du brevet de plongeur Niveau 2, licenciés à la FSGT et de formation biologiste (minimum DEUG B), peuvent être dispensés de la formation théorique à l'exception des modules de pédagogie.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

L'évaluation du candidat est organisée au niveau départemental ou national sous la responsabilité d'un moniteur de plongée de niveau III (E3) minimum, qui fait office de président de jury, et d'un Moniteur Environnement Subaquatique de la FSGT ou d'un diplôme admis équivalent (par exemple : MF1 Biologie ou Formateur biologie 2^{ème} degré de la F.F.E.S.S.M. licencié à la FSGT).

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir participé activement, en tant que formateur, aux présentations d'environnement subaquatique organisées, au niveau départemental, régional ou national, par la FSGT
- La formation comprend la présentation, en public, d'une étude théorique personnelle de niveau PES, ainsi qu'une évaluation des connaissances d'après diapositives ou autres documents.
- Participation en tant que formateur à un stage d'application pratique en milieu naturel dans les conditions définies par la réglementation en vigueur pour la plongée subaquatique.
- L'évaluation doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné par la structure organisatrice du stage, sous la responsabilité conjointe du Président du jury et au minimum d'un Moniteur en Environnement Subaquatique ayant validé le stage final d'application pratique en milieu naturel.

VI - PRÉOGRATIVES

- Initiation à la connaissance du milieu aquatique, et formation de PES.
- Animation en environnement au sein d'un club, d'une Commission Départementale ou Nationale.
- Participation au jury de PES, et validation des attestations de réussite au PES.

UNITE DE COMPETENCE THEORIQUE

En salle

- 1 - A animé, dans le cadre fédéral, des présentations théoriques des différents embranchements du règne animal et végétal composant le monde sous marin.
- 2 - A réalisé, et présenté, une étude personnelle sur la faune ou la flore subaquatique favorablement annotée par le responsable du stage ou par une scientifique ayant l'agrément.
- 3 - A sensibilisé les plongeurs à la protection de la vie marine sous toutes ses formes (espèces protégées, espèces fragiles, pollutions, etc ...).
- 4 - Diffuse, respecte et fait respecter, la
« **Charte internationale du plongeur responsable** » de l'association
« **Longitude 181 Nature** ».

Date et lieu :

Tampon et signature :

Nom et prénom du stagiaire :

UNITE DE COMPETENCE PRATIQUE

1 - A participé activement en tant que formateur au stage d'application pratique en milieu naturel (lac, rivière, mer, océan ...).

2 -A supervisé l'identification, par des stagiaires PES, des espèces rencontrées lors des différentes plongées organisées pendant ce stage, à l'aide de photographies, livres, topo guides, ou tout autre support.

3 - A sensibilisé les plongeurs à l'observation de l'environnement et à sa préservation, dans le respect de la « **Charte internationale du plongeur responsable** » de l'association « **Longitude 181** ».

Date et lieu :

Tampon et signature :

Nom et prénom du stagiaire :



Attestation de réussite



FORMATEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

La demande de carte brevet en Environnement Subaquatique correspondante, pourra être effectuée par le responsable du stage, directement sur le site de la CFA plongée <http://www.plongee.fsgt.org>.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

N° de tél. et courriel (Email) :

N° de licence FSGT :

Nom du club (+ comité) :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de FORMATEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE (FES).

Le Président du jury certifie avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date : Lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :